Impact Entreprises

La lettre du CFIE sur la citoyenneté et l'entreprise

Lettre bimestrielle vendue au prix de 50 F

Février-mars 1997 - n°1

Editorial

Martial Cozette
Directeur du CFIE

Les entreprises sont de plus en plus puissantes et leurs actes touchent tous les aspects de notre vie quotidienne. Paradoxe à un moment où les citoyens doutent de la contribution des compagnies internationales à la richesse collective, au bien-être individuel voire même à la construction de l'économie. Les critiques portent à la fois sur leurs activités, leur impact sur l'environnement, leurs politiques sociales ou leurs liens avec les collectivités locales et les Etats.

Cette remise en cause du rôle des entreprises dans notre société s'effectue à différents niveaux. Des organisations de consommateurs intègrent, dans leurs critères d'évaluation, l'impact des produits fabriqués sur l'environnement. Des groupes d'actionnaires excluent de leurs portefeuilles d'actions les entreprises dont les politiques sociales sont jugées négatives. Des organisations de défense des droits de l'Homme dénoncent celles qui exercent leurs activités dans les pays où les Etats sont les plus répressifs.

Evaluer et promouvoir le comportement social et environnemental des entreprises

Soucieuses de faire face aux critiques ou d'anticiper des mouvements d'opinion qu'elles estiment durables, certaines entreprises ont instauré des codes de conduite assortis de réels plans d'action sur les questions environnementales et sociales. Alertées par l'opinion, certaines ont même intégré ces critères dans leurs méthodes de management. Mais, en France, ces initiatives sont encore rares et mal connues.

Le Centre français d'information sur les entreprises a été créé en mars 1996 avec l'ambition de promouvoir la responsabilité sociale et écologique dans le paysage économique français et de mesurer le comportement « citoyen » des principales entreprises françaises. Le CFIE intervient, pour l'instant, sous deux formes. D'abord, il réalise des études qui évaluent la responsabilité sociale et écologique des grandes entreprises françaises en s'appuyant sur des critères précis : les produits fabriqués, l'impact sur l'environnement, la politique sociale, les relations avec les collectivités locales ou les Etats, la qualité de l'information, les droits des actionnaires, etc. Ces études sont destinées aux personnes ou aux organisations désireuses d'agir en acteurs économiques responsables et actifs : investisseurs financiers, consommateurs, syndicats, responsables d'entreprises, organisations de solidarité...

En second lieu, le CFIE publie cette lettre d'information bimestrielle où sont recueillis et analysés les actes des entreprises en fonction de leur impact sur l'environnement et vis-à-vis des personnes. Nous sommes persuadés que la diffusion de telles informations aidera à l'amélioration du comportement environnemental et social des entreprises et que ce comportement facilitera lui-même un développement durable utile à toute la communauté.

Sommaire

Adidas : un code de conduite oui, mais... 2
Danone, priorité à la rentabilité 3
Total en Birmanie, faut-il investir dans une dictature ? 4
L'emploi en marge du projet d'entreprise ? 7
Gouvernement d'entreprise : entrée timide dans les entreprises françaises 8

En bref...

Regain d'intérêt pour l'actionnariat individuel

Selon un sondage Sofres réalisé pour le compte de la SBF-Bourse de Paris, la COB et la Banque de France et publié le 23 octobre 1996, le nombre d'actionnaires individuels en France a progressé de 400 000 en un an. Les détenteurs d'actions seraient ainsi 5,2 millions et détiendraient directement quelque 407 milliards de francs d'actions, soit environ 14 % de la capitalisation boursière de la place de Paris. Cette situation, qui indique un accroissement de l'intérêt des Français pour l'épargne en actions, ne reflète pas la faiblesse persistante de la participation des porteurs individuels aux décisions des entreprises. Sur les 20 000 actionnaires qui se rendent chaque année aux assemblées générales, quelques centaines seulement prennent la peine de poser des questions à la direction concernant sa gestion et ceux qui s'intéressent à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise sont encore plus rares.

Source : SBF-Bourse de Paris

Prix de l'abonnement : personnes physiques, 200 francs, personnes morales, 1021 francs.
Prix au numéro : 50 francs.
Directeur de la publication : Charles Mouttet.
Comité de rédaction : Charles Mouttet, Irène Ponsoye, Yann Fradin, Ben Lefetey, Martial Cozette.
Numéro d'ISSN en cours.
Numéro de commission paritaire en cours.
Impression : Presse d'Aujourd'hui, 19, rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris.
Tel. : 01 43 66 71 53.
CFIE (association loi 1901) : 19, rue des Trois Frères - 75018 Paris. Tél. : 01.40.36.49.49.

Adidas : un code de conduite oui, mais ...

Sur les neuf premiers mois de 1996, **Adidas** a enregistré un bénéfice record de 324 millions de marks (1,1 milliard de francs) pour un chiffre d'affaires de 3,71 milliards de marks. Sur ces bases, Adidas devrait d'ici deux ans dépasser **Reebok** au classement mondial des entreprises d'articles de sport, en bénéfice et en chiffre d'affaires, et devenir ainsi le numéro 2 mondial après **Nike.** Le 30 novembre 1996, lors de l'émission de Canal + *l'Hebdo*, Jean Grandy, représentant d'Adidas France, a admis que l'une des raisons du spectaculaire redressement de la firme aux trois bandes résultait de sa réorganisation industrielle. Désormais, la quasi-totalité de sa production s'effectue dans les pays à faible coût de main-d'œuvre.

Mais Adidas a été à **plusieurs reprises montré du doigt** par la presse et les organisations de solidarité internationale car ses ballons sont fabriqués par des **enfants, notamment au Pakistan, et ses chaussures par des ouvriers asiatiques sous-payés et surexploités**. Interrogé sur ces questions, M. Grandy a indiqué que la délocalisation de la production avait été nécessaire pour redresser une entreprise au bord du dépôt de bilan. Il convient de nuancer cette appréciation en rappelant que depuis 1990 tous les propriétaires d'Adidas ont réalisé des plus-values substantielles dans la vente de tout ou partie du capital de l'entreprise. D'autre part, selon un article du *Nouvel Observateur* du 9 février 1994, la production était déjà délocalisée à 85 % en 1993, lors de l'entrée dans le capital de Robert Louis-Dreyfus, l'actuel président du groupe. Le problème d'Adidas était davantage de l'ordre du marketing et de l'organisation. Peter Csanadi, directeur des relations publiques, réfute, quant à lui, l'ensemble de ces accusations et précise que les contrefaçons sont très nombreuses au Pakistan et qu'elles occasionnent des confusions préjudiciables à Adidas.

Adidas est la seule des trois grandes marques de chaussures de sport à **ne pas avoir un code de conduite** pour régir les conditions sociales dans les usines de ses sous-traitants. Selon Peter Csanadi, les effets de tels codes sont purement illusoires s'ils ne sont pas instaurés au niveau de toute la profession. Les codes de conduite de Nike et de Reebok sont du reste contestés. La liberté syndicale et de négociation collective n'est, par exemple, pas prise en compte dans le code de conduite de Nike. D'autre part, **ni Nike, ni Reebok n'ont mis en place un système de contrôle indépendant** pour s'assurer que les principes avancés sont réellement respectés.

Pour l'heure, des **négociations ont lieu entre la FIFA (Fédération internationale de football association) et la Confédération internationale des syndicats libres** pour que les producteurs de ballons portant le sigle FIFA adoptent un code de conduite. Le problème principal demeure la question de l'instauration d'un système de contrôle indépendant. De son côté, la World federation of the sporting goods industry (WFSGI) basée à Verbier en Suisse devrait annoncer à la mi-février l'adoption d'une lettre d'intention en vue **d'éradiquer le travail des enfants dans la région de Sialkot (Pakistan)**. En collaboration avec l'Unicef et d'autres organisations, la WFSGI a, parallèlement, prévu de mettre en œuvre des projets d'éducation dans la région. Le protocole intègrera également une procédure détaillée devant être adoptée par les entreprises et un système de contrôle externe.

Ces discussions sont des avances appréciables car l'industrie des chaussures de sport véhicule des valeurs basées sur le *fair-play* et le succès auxquelles les jeunes, notamment, s'identifient. Il est certain que les campagnes de presse menées pour dénoncer les conditions de travail dans les pays d'Asie du Sud-Est ont porté préjudice à cette image et ont favorisé l'émergence de ces initiatives. Mais compte tenu de l'importance des problèmes relatifs aux conditions de travail des salariés d'une industrie largement bénéficiaire, le volontarisme n'est-il pas préférable à l'attentisme ? **L'amélioration de la « qualité sociale » ne doit-elle pas être un objectif à part entière au même titre que l'amélioration de la qualité des produits** ?

Danone, priorité à la rentabilité

Le 23 janvier 1996, Danone annonçait la fermeture de ses usines de Seclin (dans le Nord) et de Strasbourg, de même que la réduction d'effectifs de l'usine de Ferrière-en-Bray (Seine-Maritime). Au total, 304 emplois étaient concernés. Pour minimiser l'impact de la décision de restructuration, la direction de Danone avait identifié, à l'époque, 150 reclassements possibles à l'intérieur du groupe. Pour le reste, l'entreprise envisageait de proposer des pré-retraites FNE et des congés de conversion. Elle assurait, par ailleurs, que tout serait mis en œuvre pour permettre le reclassement des personnes. Cette décision a provoqué la réaction des milieux syndicaux et politiques qui dénonçaient la légèreté d'une entreprise qui prétendait, par ailleurs, être un exemple en matière de politique sociale et de citoyenneté.

Cette restructuration était justifée par la nécessité pour Danone de faire face à une concurrence de plus en plus forte. La survie passe désormais par l'expansion mondiale. Mais, bien que l'industrie alimentaire exige moins de capitaux que d'autres industries, une expansion qui avoisine 10 % par an en moyenne depuis dix ans nécessite un minimum d'investissements. L'état-major de Danone compte donc encore sur les résultats réalisés dans ses régions d'implantation historiques, comme la France, pour financer son expansion mondiale. **Or, depuis quelques années, le résultat opérationnel de la zone France s'effrite**. Pour limiter ce processus, il est indispensable de se séparer des unités les moins rentables.

Dans une interview accordée en janvier 1997 au magazine *l'Expansion*, Frank Riboud, PDG de Danone, affirmait qu' *« il ne s'agit (...) pas de délocalisation d'unités de production ou d'emplois »*. Mais, dans la mesure où il y a bien une diminution des emplois dans certaines régions au profit d'autres régions, il s'agit bien de délocalisations, même si, dans le cas présent, ce ne sont pas des délocalisations « classiques » qui consistent à transférer des usines de production dans des zones à bas salaires et d'importer ensuite les produits fabriqués.

L'enjeu consiste davantage à **adapter l'outil industriel au déplacement géographique ou sectoriel des marchés**. Mais sur le plan de l'emploi, les conséquences sont les mêmes. Ceci dit, il convient de constater que l'impact des « délocalisations de marchés » sur les effectifs de Danone est assez faible. Ces derniers ont diminué de 2 % entre 1989 et 1995, pour une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires.

Mais on peut s'interroger sur l'utilité d'une telle amélioration de la productivité si l'emploi n'en bénéficie pas, d'autant que, malgré le contexte concurrentiel, **Danone reste une entreprise très profitable.** Elle a affiché le 3e résultat net de l'Hexagone au premier semestre 1996 et un résultat provisoire de 3,8 milliards de francs pour l'ensemble de l'année, supérieur aux prévisions. Si anticiper l'avenir est la marque d'une gestion sage assurant l'indépendance de la société, le groupe ne semble pas avoir épuisé toutes les possibilités pour que la préservation de l'avenir ne se fasse pas aux dépens des employés ou des régions qui lui ont permis de doubler son bénéfice en huit ans.

Alors que pour la direction du groupe tout devait être réglé dès le mois de septembre 1996, la situation est aujourd'hui bloquée et la direction semble avoir fait preuve d'**un certain amateurisme en matière de négociation avec les partenaires sociaux**. Résultat, le 15 octobre dernier, le tribunal de grande instance de Strasbourg a ordonné à Danone de recommencer sa procédure pour ne pas avoir consulté les comités d'établissement. Par ailleurs, la CGT a annoncé le 15 janvier qu'elle assignait la *« direction sur le fond pour conserver les sites de production, obtenir la nullité du plan social et le maintien de l'emploi »*.

Cette confusion et ce manque de dialogue n'ont pas permis de parvenir à la solution rapide et satisfaisante pour tous que les résultats financiers du groupe laissaient espérer. La situation risque de s'enliser encore, d'autant que Gabriel Bergougnoux, directeur des ressources humaines France et chargé du dossier, est en retraite depuis le 31 décembre et qu'il n'a toujours pas été remplacé à ce jour.

En bref...

Consommation citoyenne en Italie

Une organisation de solidarité internationale italienne basée à Pise, Centro nuevo modello di sviluppo (Centre pour un nouveau modèle de développement), a édité un ouvrage qui répertorie les produits de consommation les plus courants en Italie et les évalue en fonction de treize critères éthiques. Parmi ces critères, on peut citer : la transparence, les relations avec les régimes oppressifs, le comportement dans les pays du tiers-monde, la sécurité et le respect des droits du travail, la fraude et la corruption...

Information des consommateurs : obligation légale ou responsabilité sociale ?

Deux personnes ont assigné en justice la Seita, les 18 et 24 décembre derniers. Elles mettent en cause la responsabilité de l'entreprise en matière d'information au public et lui reprochent de vendre un produit *« structurellement dangereux »*. Ce type d'assignation, devenu fréquent aux Etats-Unis, est une première en France. Le débat sur la commercialisation du tabac en France et sur la responsabilité de l'entreprise en matière d'information est donc relancé. Dans une interview accordée le 16 décembre dernier à *La Tribune*, Jean-Dominique Comelli, PDG de la Seita, indiquait que la situation en France était totalement différente de celle qui prévalait aux Etats-Unis. *« En France, (...) le taux de goudrons et le taux de nicotine figurent sur les paquets au même titre que les avertissements sanitaires (...) Nous ne nous sentons donc pas concernés. »* Mais le niveau d'information des produits fournis par la Seita n'est pas géographiquement identique. Ainsi, la Seita vend annuellement, par l'intermédiaire de sa filiale partagée avec Bolloré Technologies, près de 10 milliards de cigarettes en Afrique francophone et certains des paquets ne comportent aucune information...

Total en Birmanie, faut-il investir dans une dictature ?

Depuis 1992, Total mène des activités d'exploration-production gazière en Birmanie. Ce projet est très contesté par une partie de l'opinion car il intervient dans un pays régulièrement dénoncé par les institutions internationales pour ses constantes violations des droits de l'Homme, travaux forcés et déplacements de population notamment. La direction du groupe, que nous avons contactée, se défend d'être mêlée, de quelque manière que ce soit, à des exactions. Le problème n'est pas réglé pour autant car la prise en considération tardive de l'avis de l'opinion pose question. Des campagnes et des procès sont en cours contre Total.

Total est l'une des entreprises en forme du moment. Le groupe a affiché un résultat net de 5,6 milliards de francs en 1996, en hausse de 150 % par rapport à 1995 et le cours de l'action a progressé de 27 % en 1996. Parmi les raisons justifiant ces résultats, les analystes avancent la durée de vie de ses réserves prouvées d'hydrocarbures. Avec seize années de production elles sont supérieures à celles des autres grandes compagnies pétrolières.

Cette position résulte d'une volonté affichée au début des années 90 par le président de l'époque, Serge Tchuruck, de donner plus de poids à l'exploration-production. Politique qui a conduit les responsables de Total à prendre des initiatives audacieuses et payantes dans ce domaine.

Du coup, certaines opérations menées par Total sont aujourd'hui contestées. La loi du sénateur américain d'Amato menace ainsi de sanctions économiques les entreprises qui, comme Total, investissent en Libye et en Iran. Total a été également critiqué pour avoir été l'une des premières entreprises pétrolières mondiales à reprendre des négociations techniques avec le gouvernement irakien en prévision d'une levée de l'embargo. Mais l'une des polémiques les plus âpres concerne ses investissements en Birmanie (rebaptisée Myanmar par la junte militaire en 1988), pays dirigé par le SLORC (Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre public), une dictature militaire considérée comme l'une des plus sanglantes de la planète.

Après son arrivée au pouvoir en 1988, le SLORC a lancé des appels d'offres pour le développement des champs gaziers birmans. Le 9 juillet 1992, Total a signé un contrat de partage de production avec la compagnie d'Etat, la Moge (Myanma oil and gas enterprise), pour l'exploitation et le développement du champ de Yadana dans le golfe de Martaban. De mars à juin 1993, des tests ont révélé la présence d'importantes réserves de gaz estimées aujourd'hui à 140 milliards de m^3. D'abord détenteur de la totalité des parts du projet, Total en a cédé une partie à différents partenaires. Le consortium est aujourd'hui composé de la compagnie américaine Unocal (28,26 % des parts), de la compagnie thaïlandaise PTT-EP (Petroleum authority of Thailand exploration & production public Co ltd, 25,5 %), de la Moge (15 %) et de Total (31,24 %).

Total accusé de soutenir le SLORC et d'être complice de violations des droits de l'Homme

Pour acheminer ce gaz vers la Thaïlande, seul marché de la région en mesure de l'absorber, il est impératif de construire un gazoduc qui doit traverser la Birmanie (région du Tenasserim) sur une distance de 63 kilomètres.

Les détracteurs du projet accusent la compagnie française et ses partenaires de soutenir un régime militaire dont les exactions massives sont régulièrement dénoncées par les organisations humanitaires, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations unies, etc. Elles reprochent également à Total d'être complice des nombreuses violations des droits de l'Homme commises par le SLORC dans la région du Tenasserim depuis 1991 (déplacements forcés de population, expropriations non indemnisées, travaux forcés, exécutions sommaires...).

Pour Total, ces accusations sont sans fondement

La compagnie conteste apporter un soutien à la junte militaire et souligne que le premier bénéficiaire de son projet sera la population elle-même. Elle avance quatre arguments : **1-** Elle n'a pas une politique à géométrie variable et applique les mêmes règles de politique sociale dans tous les pays où elle exerce une activité. De plus, l'entreprise a mis en place plusieurs projets dans la région que doit traverser le gazoduc pour un montant global de 30 millions de francs sur trois ans. Le rapport de Total indique ainsi *« la fourniture de bicyclettes aux sages-femmes ; la construction de latrines anti-mouches, mesure préventive de la propagation du choléra ; la distribution de matériel aux écoles (...), la mise en place d'élevages porcins, de programmes d'aquaculture et une couverture accrue aux services vétérinaires, (...) la modernisation des hôpitaux locaux et l'assistance médicale, de même que la formation de personnel par le médecin de Total »*. **2-** L'entreprise estime que l'ouverture économique peut apporter à terme un changement de mentalité et favoriser progressivement une amélioration de la société alors que les premières victimes des embargos sont bien souvent les populations. **3-** Le projet d'exploitation gazière est un projet à long terme. Les premiers mètres cubes seront extraits en 1998 et le retour sur investissements est attendu vers 2001. On ne sait pas qui sera au pouvoir à ce moment. **4-**Total fait remarquer qu'aucune réglementation nationale ou internationale n'interdit d'investir en Birmanie.

Joseph Daniel, directeur des relations institutionnelles de Total, dément les accusations portant sur des déplacements imposés de population et des travaux forcés. Il affirme qu'*« en aucun cas, Total, ni les compagnies auxquelles il fait appel, n'ont eu recours au travail forcé, ni pour la construction et la pose du gazoduc, ni pour les infrastructures qui lui sont liées (...) Les travailleurs sont exclusivement volontaires, rémunérés très sensiblement au-dessus des moyennes locales »*. Il ajoute que *« depuis au minimum 1992, date de signature des accords initiaux, aucun des 13 villages de la zone du gazoduc n'a été déplacé. Le tracé final n'a été choisi par* [les] *ingénieurs* [de Total] *qu'après 1993 »*. Pour appuyer ces affirmations, Total apporte trois arguments : **1-** Des relevés précis ont été effectués le long du

tracé du gazoduc qui ont permis de déterminer avec précision les limites des possessions même en l'absence de titres de propriété et ainsi de dédommager les paysans devant éventuellement être expropriés. **2-** La plupart des accusations portées à l'encontre de Total à propos de l'utilisation de travailleurs forcés remontent à une époque où le chantier du gazoduc n'avait pas encore commencé et ne peuvent donc concerner la compagnie. **3-** Enfin, compte tenu de la difficulté du parcours, de la saison des pluies qui dure six mois empêchant tout travail pendant ce temps et de l'échéance de livraison du gaz au 1er juillet 1998, le chantier nécessite l'utilisation de moyens considérables, comme des bulldozers, qui excluent par nature l'usage de travailleurs forcés.

L'apport économique au peuple birman, une question non tranchée

La question de l'apport économique pourrait être posée pour de nombreuses activités pétrolières réalisées dans des pays qui ne sont pas tous, loin de là, des modèles de démocratie. Mais la polémique actuelle tient à la nature particulièrement brutale du régime birman et aux conséquences spécifiques qui peuvent en résulter. Le développement des ressources naturelles d'un pays comme la Birmanie entraîne-t-il automatiquement un développement de la démocratie ?

Si l'on peut être d'accord avec les arguments de Total selon lesquels les embargos sont préjudiciables aux populations, il est hasardeux d'en conclure que l'absence d'embargo aurait entraîné une situation meilleure. On peut, d'autre part, constater une corrélation entre la présence d'hydrocarbures (de ressources minières en général) dans un grand nombre de pays et le maintien d'autocraties voire de dictatures. On peut admettre que l'existence de richesses naturelles permet aux élites locales d'assurer facilement leur autorité sans prendre le risque, pour leur pouvoir, d'un développement économique libéral. De nombreux cas semblent établir que de telles situations peuvent même déboucher sur la ruine des pays concernés. Des revenus faciles, comme l'exploitation d'hydrocarbures, favorisent l'émergence d'une corruption « institutionnelle », d'un endettement considérable et de dépenses militaires démesurées. Plusieurs rapports indiquent que le régime militaire birman réunit ces caractéristiques.

Le débat sur l'opportunité, voire l'utilité économique d'investir dans des pays tels que la Birmanie reste donc ouvert. Il est enrichi aujourd'hui par les déclarations de plus en plus fréquentes d'entreprises soucieuses de paraître responsables des conséquences écologiques et sociales de leurs activités. Sur ce point, la position de la compagnie n'est-elle pas contradictoire lorsque, d'une part, elle souligne dans une campagne publicitaire de dix millions de francs l'attention qu'elle porte aux droits de l'Homme et, d'autre part, qu'en l'absence de réglementation internationale contraignante, elle ne stoppera pas ses opérations en Birmanie. Les récents événements du Zaïre ont, une fois encore, démontré la lenteur et l'inefficience des décisions internationales. Certaines situations particulièrement critiques ne nécessitent-elles pas des initiatives individuelles pour pallier cette carence ?

Ces réticences à anticiper les décisions internationales marquent sans doute l'appréhension des acteurs économiques à prendre des initiatives qui iraient à l'encontre de leurs propres intérêts. L'un des objectifs de la loi d'Amato, citée ci-dessus, vise ainsi à étendre à l'ensemble des entreprises mondiales, l'interdiction qui est faite par l'administration américaine aux entreprises nationales d'investir en Libye et en Iran. Bien qu'il soit tout à fait regrettable que cette mesure fasse l'objet d'une décision américaine unilatérale, elle montre combien il est indispensable que ces questions soient débattues à un niveau international.

Attribution actuelle des blocks dans le Golfe de Martaban et tracé du gazoduc de Total

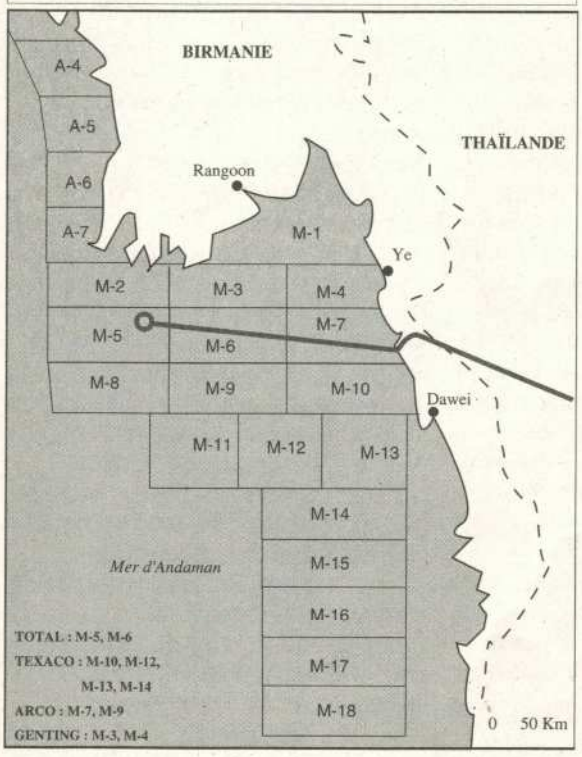

Traiter avec le SLORC : les dirigeants de Total ont-ils mesuré les risques ?

Au-delà de cette question complexe sur la relation entre développement économique et ouverture démocratique, il n'en demeure pas moins qu'investir dans une dictature présente des risques réels.

Ces risques sont liés aux violations des droits de l'Homme observées de longue date dans la région du gazoduc. Aux arguments avancés par Total, les organisations internationales opposent que la compagnie ne pouvait pas ignorer les méthodes de son partenaire et les risques de « dérapages » liés à une telle association.

Les négociations avec le SLORC ont vraisemblablement débuté dès 1991. Or, à cette époque, sa réputation était déjà largement connue. L'armée avait réprimé dans le sang les manifestations pacifiques de 1988, assigné à résidence, en 1990, Mme Aung San Suu Kyi, leader du parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), et prix Nobel de la Paix, annulé les élections remportées en 1991 par la LND avec 81 % des sièges... Enfin, de nombreux rapports publics étaient disponibles et apportaient des précisions sur les méthodes du SLORC vis-à-vis des populations et notamment dans la région où doit passer le gazoduc.

Y a-t-il une relation de cause à effet entre ces exactions et la construction du gazoduc ? Pour Joseph Daniel, *« la construction du gazoduc et les infrastructures qui y sont liées sont intégralement effectuées sous la responsabilité opérationnelle de Total (...). Ce qui est déterminant, c'est la façon dont nous conduisons et contrôlons ces opérations et sur ce plan, Total a pris les précautions qui s'imposent »*. Mais il n'est pas inutile de rappeler que la Moge possède l'exclusivi-

té des droits du développement et de la production pétrolière et gazière et qu'elle est directement contrôlée par le ministère de l'Energie et donc par le SLORC. En outre, elle possède un intérêt financier direct dans l'exploitation du gisement de Yadana. Il faut aussi préciser que la région du Tenasserim est le théâtre d'une guérilla menée par les minorités karens dont l'objectif avoué est de faire échec au projet de développement gazier du SLORC. On ne peut exclure des dérapages de la part de l'armée et il apparaît factice de séparer la construction du gazoduc des mesures prises par le régime pour assurer sa sécurité. De nombreux témoignages font état de déplacements de population et d'exécutions sommaires par le SLORC afin d'éviter les risques de sabotage ou de collaboration avec la rébellion. Un entrepreneur est-il, juridiquement ou moralement, responsable des méthodes utilisées par un partenaire qu'il a choisi en connaissance de cause ?

Total et ses partenaires ont été assignés en justice aux Etats-Unis. Les plaignants, des victimes birmanes de viol, de racket, de déplacement ou de travail forcé, accusent notamment Total d'utilisation de travailleurs forcés, de négligences en matière de supervision et de crime contre l'humanité. Selon la plainte déposée par les cabinets américains, *« durant les négociations, les parties se sont mises d'accord pour que le SLORC éclaircisse le tracé et assure la sécurité du projet de gazoduc (...) Unocal et Total ont fourni de l'argent au SLORC pour couvrir les frais engagés dans les travaux du projet de gazoduc. (...) Les compagnies défenderesses savaient que le SLORC, ses forces armées et ses services de sécurité commettaient des violations des droits de l'Homme, incluant les travaux forcés et les déplacements forcés dans le cadre du projet de gazoduc »*. Pour Joseph Daniel, *« sur le fond, les faits reprochés à Total sont sans fondement. Par ailleurs, la compétence du tribunal californien est incertaine »*.

Une communication tardive sur le projet de la part de Total

Face à ce sujet sensible, les informations apportées par la compagnie sur les mesures prises pour préserver le chantier des exactions du SLORC ont été tardives. Ce que semble aujourd'hui reconnaître la direction de Total. Ce n'est qu'en novembre 1995, que le groupe et son partenaire américain ont édité un rapport destiné à répondre aux critiques qui leur étaient adressées depuis trois ans au moins. Il aura encore fallu attendre un an pour que Total invite une vingtaine de journalistes à vérifier l'état des lieux. Il semblerait, en outre, que l'organisation de la visite n'ait pas permis à tous les journalistes de mener leurs investigations comme ils l'auraient souhaité. Ainsi, Alain Lebas de *Libération* sous-titrait son compte rendu du 15 novembre 1996 *« Un voyage de presse très encadré sur le chantier de l'oléoduc »*.

Ce début de transparence intervient à un moment où les travaux de préparation de la zone (relevés, chemins d'accès, consolidation de la sécurité du site...) sont à peu près achevés. Or, ces travaux ont été nombreux et n'ont, quant à eux, pas nécessité l'utilisation de « moyens considérables ». Compte tenu de la réputation du régime de Rangoon, on peut accorder un certain crédit aux nombreux témoignages en provenance des camps de réfugiés birmans en Thaïlande faisant part d'exactions dans la zone du gazoduc entre 1992 et 1996.

Par ailleurs, selon nos informations, aucune organisation indépendante n'a pu se rendre sur le chantier avant 1996 et le rapport environnemental réalisé en 1995 par Total n'a jamais été rendu public. Cet attentisme et cette transparence insuffisante n'ont sans doute pas favorisé les relations entre la compagnie pétrolière et la société civile internationale.

Les risques économiques liés à cette collaboration ne sont pas négligeables pour Total. Il faut souligner une augmentation sensible des pressions de la part des Etats-Unis, de l'Union européenne, qui menace de retirer à la Birmanie le bénéfice du système de préférence généralisée, et des pays de l'Europe du nord pour isoler économiquement la Birmanie. Plusieurs entreprises de renom comme Carlsberg, Heineken, Reebok ou Levi's, ont déjà annoncé leur retrait de ce pays. Unocal, le partenaire américain de Total, fait lui-aussi l'objet de pressions de la part de ses actionnaires et des consommateurs américains. Des menaces de boycott se profilent également à l'encontre des entreprises qui investissent en Birmanie. Ces menaces ont déjà incité des investisseurs à vendre leurs actions Total.

Par ailleurs, la présence physique dans la région présente de réels dangers. Total a reconnu qu'une attaque de la part de la guérilla avait eu lieu sur son chantier en mars 1995 faisant cinq morts parmi les travailleurs birmans.

Dans un tel contexte, Total devait-il renoncer à ses investissements en Birmanie ? En tout état de cause, l'entreprise pétrolière semble avoir sous-évalué les risques et les conséquences négatives de sa présence dans ce pays.

Investir dans une dictature, une question à débattre ouvertement

Le groupe n'a pas su prendre les devants d'une critique internationale qu'il était possible de prévoir. Ce quasi-silence observé pendant trois ans par Total a discrédité son image aux yeux d'une partie de l'opinion publique. Par ailleurs, la « neutralité politique » de la compagnie a pu passer pour de l'indifférence par rapport à ce qui se passe dans ce pays. Une communication plus précoce aurait permis de poser clairement le problème et d'évacuer une partie des questions relatives à la période 92-95 qui demeureront sans réponse.

En ce qui concerne la question de savoir s'il faut ou non investir dans une dictature notoire, il est clair que le sujet mérite au moins d'être débattu à un niveau international et il serait bienvenu que des décisions soient prises par les organisations professionnelles internationales pour réglementer de tels investissements. Mais d'ores et déjà, certaines entreprises connues ont refusé d'associer leur nom à celui du SLORC et de prendre le risque d'une désapprobation de l'opinion.

Il est vraisemblable, qu'avec l'accentuation des campagnes internationales, la compagnie a renforcé ses précautions face à son encombrant partenaire. Joseph Daniel pense, du reste, que *« la présence de Total est extrêmement modératrice des autorités sur le terrain »*.

Mais à notre connaissance, Total n'a aucune garantie de la part du SLORC sur les conditions de travail des personnes en dehors de sa supervision directe, pas plus qu'elle n'en a de la part de l'opposition qu'en cas de retour à la démocratie, les contrats signés après les élections annulées de 1991 ne seront pas dénoncés.

Cette situation fait clairement apparaître l'importance de l'opinion dans les prises de décision et les risques liés à des investissements dans des dictatures comme la Birmanie. Une prise de conscience plus large de ces éléments pourrait, à terme, améliorer sensiblement l'apport du développement économique à la démocratie. ❑

L'emploi en marge du projet d'entreprise ?

Créée en septembre 1995, la Fondation de la **Compagnie Générale des Eaux** (CGE) a pour objectif de promouvoir la création d'emplois de services ou de proximité. Cette initiative de mécénat humanitaire, proche du savoir-faire du groupe, a été lancée sous l'impulsion du nouveau PDG, Jean-Marie Messier. En dehors de l'aspect purement humanitaire de l'opération, les promoteurs de la Fondation sont convaincus que **faire progresser les conditions de vie dans les quartiers améliorera les conditions de travail des employés** de la compagnie en y réduisant notamment le taux d'agressivité, les dégradations des compteurs d'eau, etc.

La Fondation consacrera environ 20 millions de francs par an pendant cinq ans pour faciliter le lancement de 150 à 300 projets par an. Les sommes allouées, comprises entre 30 000 et 150 000 francs, permettront aux projets primés d'acquérir le matériel nécessaire au démarrage de leurs activités. Les subventions accordées ne doivent pas être affectées au fonctionnement des projets mais uniquement à des investissements et pour être sélectionnés, les projets doivent créer des emplois de proximité ou de services.

Pour Marie-Paule Cormier, responsable de la communication à la Fondation, les résultats de la première année sont encourageants. 219 projets, dont deux tiers en zone urbaine et un tiers en zone rurale, ont été primés pour un apport moyen de 78 000 francs et ont permis de créer 1 050 emplois. Selon elle, l'intérêt de l'opération tient aussi dans le fait qu'un nombre important d'initiatives émanent de personnes bénéficiant du RMI ou en chômage longue durée qui créent eux-mêmes des emplois.

Cette démarche est également bénéfique à la cohésion sociale de la compagnie. Chaque projet soutenu doit être, en effet, parrainé par au moins un salarié du groupe qui participe à son montage et suit son évolution. Ce principe renforce l'identité du groupe et le sentiment d'appartenance des salariés impliqués. Il favorise également les échanges entre les employés des différents secteurs d'activités, en particulier lors des rencontres organisées au moment des inaugurations des projets.

L'image de la Générale des Eaux sort également renforcée de cette opération. Quoique le budget de fonctionnement de la Fondation ne prévoie pas de poste publicitaire, l'audience locale est très forte. Ces actions sont aussi un moyen efficace et transparent d'établir des liens concrets avec les collectivités locales.

En 1997, la Fondation a prévu d'organiser des réunions de « parrains ». Elles devraient permettre de mieux suivre les projets subventionnés et leur assurer ainsi une meilleure viabilité. Il est également prévu de publier des documents qui, appuyés sur des cas concrets, pourraient servir de mode d'emploi à des associations par exemple. En revanche, il n'a pas été envisagé pour l'instant d'étendre l'expérience à des pays étrangers.

Pour Dominique Héron, directeur des ressources humaines de la CGE, l'apparition de la Fondation n'est pas le signe d'une démission des grandes entreprises à créer des emplois directs. Il s'agit d'une action complémentaire aux autres réalisations. Il n'en demeure pas moins, qu'en 1995, une augmentation de 3,9 milliards de francs du chiffre d'affaires n'a généré, à périmètre constant, qu'une augmentation d'à peine plus de 1 000 salariés. Le groupe s'est toutefois **engagé en septembre 1995, par le biais du *contrat global d'insertion*, à créer 6 000 emplois en 24 mois.** Dans une conjoncture difficile, la direction de la CGE estime que ses activités, principalement basées sur les services, sont *« des métiers où les compétences humaines sont essentielles »* et doivent donc permettre la création d'emplois. Le pari est ambitieux et le moyen terme nous apprendra si le résultat de ces actions possède un caractère durable.

Evolution comparée du chiffre d'affaires, des effectifs et du dividende global de la CGE. Base 100 en 1990.

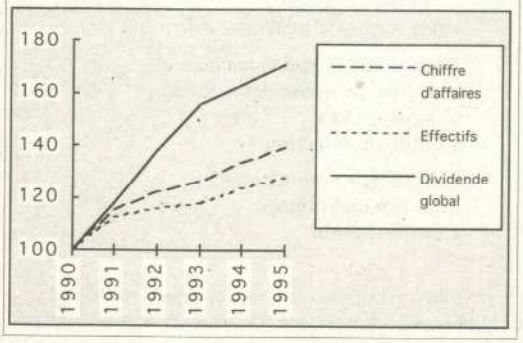

En bref...

Les *« dix plus mauvaises entreprises »*

Le *Multinational monitor magazine*, une revue américaine spécialisée dans l'étude de la responsabilité éthique des entreprises multinationales, vient de désigner pour la neuvième année consécutive les *« dix plus mauvaises entreprises »* de 1996. Archer Daniels Midland, Caterpillar, Daishowa, Daiwa, Disney, Freeport, Gerber, Mitsubishi, Seagram's et Texaco sont ainsi accusées de polluer, de détruire les forêts tropicales, d'adopter des pratiques anti-syndicales et d'exploiter de manière éhontée les travailleurs des pays en développement.

Un million de traitements gratuits contre la malaria

Glaxo-Wellcome a développé un médicament contre la malaria, la Malarone. En coopération avec des organisations telle que l'Organisation mondiale de la santé, Glaxo-Wellcome dévelope un programme dont l'un des objectifs est de distribuer gratuitement jusqu'à un million de traitements par an dans les pays les plus touchés. Un programme-pilote devrait démarrer à la mi-1997 au Kenya.

A Rhône-Poulenc,

Jacques Mazard a été nommé directeur des relations avec les actionnaires en remplacement de Philippe Rumeau.
Tél. : 01.47.68.00.97.

Carrefour et Total distingués

La Société française des analystes financiers (Sfaf) a édité la *« cote Sfaf du CAC 40 »*. Celle-ci est basée sur quatre critères : appréciation globale de la société, adéquation entre la prévision et la réalisation, capacité de réaction à la conjoncture et qualité de l'information financière. Carrefour a été distingué pour les trois premiers critères et obtient la meilleure note au classement général. En ce qui concerne la qualité de l'information financière, Total arrive en tête devant Carrefour, Axa et le Crédit Local de France.

Gouvernement d'entreprise : entrée timide dans les entreprises françaises

En 1995, Marc Viénot, président-directeur général de la Société générale, élaborait sous l'égide du CNPF et de l'Afep (Association française des entreprises privées) un rapport sur le gouvernement d'entreprise. A une époque où les mises en examen perturbaient le milieu des affaires, ce rapport entendait apporter plusieurs recommandations visant à améliorer le fonctionnement des organes sociaux des entreprises et notamment les relations entre direction générale, conseil d'administration et actionnaires, en précisant notamment que *« l'action des administrateurs doit être inspirée par le seul souci de l'intérêt de la société concernée »*.

Pour appuyer son développement, le rapport donne aux sociétés cotées trois recommandations principales : nommer, au sein des conseils d'administration, au moins deux administrateurs « indépendants », c'est-à-dire n'ayant aucun lien d'intérêt avec le groupe ; limiter le cumul des mandats des administrateurs à cinq et réduire le nombre des mandats réciproques, (les échanges d'administrateurs entre deux sociétés) ; créer au sein du conseil d'administration, des comités chargés d'étudier des dossiers spécifiques et d'émettre des propositions.

Un an après la parution du rapport, ces recommandations entrent timidement dans les mœurs. Parmi les entreprises composant le CAC 40, vingt-cinq réunissent au moins deux administrateurs « indépendants » dans leurs conseils et dix-neuf n'y possèdent pas d'administrateur réciproque. En revanche, douze entreprises ne possèdent encore aucun « comité spécialisé ».

Selon le cabinet Vuchot Ward Howell, *« il ne semble y avoir encore aucun changement »* dans dix-sept des entreprises du CAC 40. Pourtant le cabinet belge Déminor et le consultant américain Davis Global Advisor classent Paris en deuxième position des places européennes dans l'application des principes du gouvernement d'entreprise, loin derrière Londres et légèrement devant Francfort.

Parmi les entreprises françaises les plus soucieuses de respecter les principes du gouvernement d'entreprise, Déminor cite l'Air Liquide, le CCF, L'Oréal, La Lyonnaise des Eaux et Rhône-Poulenc. Le projet de loi sur la réforme du droit des sociétés, actuellement en discussion, pourrait renforcer le gouvernement d'entreprise à la française, en conférant une base légale aux comités spécialisés. Dans sa version actuelle, le projet prévoit en effet de contraindre le conseil d'administration à une véritable délibération sur la rémunération du président. Le comité d'audit pourrait porter une appréciation sur les méthodes comptables utilisées par l'entreprise et demander, le cas échéant, des renseignements complémentaires.

Le CFIE a choisi, dans un premier temps, de porter une attention particulière sur neuf entreprises françaises sélectionnées pour leur taille, leur importante activité internationale et le nombre de leurs salariés. Ces neuf entreprises constituent le « panel-CFIE » qui fera l'objet d'une attention particulière dans *Impact Entreprises*. Ces neuf sociétés pesaient 1 281 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1995, soit 17 % du PNB de la France, et employaient 1,2 million de salariés dans le monde.

Entreprises du Panel-CFIE	Nbre d'administrateurs indépendants/ Nbre d'administrateurs	Nombre d'administrateurs réciproques	Comités spécialisés	VWH (1)
Alcatel-Alsthom	5 sur 14	0	Comité de rémunération Comité d'audit Comité de sélection	**
Bouygues	2 sur 17	0	Comité de rémunération Comité des comptes	O
Elf	3 sur 12	1	Comité de rémunération Comité d'audit	**
Générale des Eaux	6 sur 13	3		O
Lyonnaise des Eaux	4 sur 16	1	Comité de rémunération et des nominations Comité d'audit Comité d'éthique	**
PSA	6 sur 12	0		O
Renault	4 sur 15	1	Comité d'audit Comité de rémunération et des nominations Com. stratégie internationale	*
Rhône-Poulenc	1 sur 15	2	Comité des mandats sociaux et de l'actionnariat des salariés Comité d'audit Comité de sélection	**
Total	2 sur 11	3	Comité des nominations et des rémunérations Comité d'audit	**

Source : *Les Echos,* Vuchot Word Howell et CFIE

(1) Notation Vuchot Word Howell, [**], thème du gouvernement d'entreprise réellement développé dans le rapport annuel, [*], indices de changement, [O], aucun changement décelé.